



Association Nationale pour la Protection des Eaux & Rivières
Reconnue d'utilité publique le 22 avril 1985

BILAN MORAL 2021

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX ET RIVIÈRES, dite ANPER-TOS

AA/ Vie associative

1- Changement de président

Jean Michel FERRY a dû passer la main pour des raisons personnelles. Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration a nommé John PHILIPOT Président de notre association le 03 mai 2021.

John sera au plus près de l'équipe qui commence à se constituer et qui occupe les locaux loués à la mairie de Ste SUZANNE/VIRE (50). Il a effectué deux déplacements dans des groupes locaux à l'automne : un en Franche Comté et l'autre en Auvergne. De nouveaux déplacements sont prévus pour l'année 2022, y compris dans ces deux groupes, afin de rencontrer les adhérents et bénévoles qui le souhaiteraient.

2- Assemblée générale 2020 et conseils d'administration

Nous avons organisé l'Assemblée Générale par voie dématérialisée, dans le cadre des décrets liés à la crise sanitaire. Nous sommes très satisfaits de la participation des membres aux consultations, notamment celle relevant de l'adoption des nouveaux statuts.

Cette possibilité est désormais régularisée par ces statuts et nous allons donc poursuivre de cette façon. Cependant, il est souhaitable de pouvoir maintenir un lien physique avec les adhérents. Aussi, le Président va poursuivre ses visites auprès des adhérents. Nous envisageons également de tenir un conseil d'administration « ouvert » et en présentiel dès que la nouvelle équipe sera formée.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en février, mai, juin, octobre et novembre, en téléconférences.

3-Validation des statuts Association Reconnue d'Utilité Publique

A la suite d'une procédure compliquée et en obtenant l'appui de l'Administration, nos nouveaux statuts type Association Reconnue d'Utilité Publique ont pu être validés le 10/06/2021. Cette démarche était rendue nécessaire car, suite à l'Assemblée Générale d'Ornans en 2018, nous n'avions plus aucune nouvelle de l'Administration et notre priorité a été d'accélérer la régularisation de notre situation afin de ne pas entacher les procédures contentieuses d'irrégularité.

Nous remercions vivement pour leur participation et leur patience les adhérents que nous avons dû solliciter plusieurs fois suite aux exigences du ministère de l'intérieur.

Ces statuts mentionnent donc l'adresse de J.M FERRY comme étant le siège de l'association, notre démarche ayant été engagée avant le retrait de ce dernier nous avons dû maintenir cette adresse par cohérence vis à vis de la consultation lancée en ligne auparavant. Ainsi, l'association est dorénavant enregistrée auprès de la Préfecture de Côte-d'Or (21).

Nous avons bien conscience que ces statuts sont perfectibles et qu'il faudra tôt ou tard rapatrier l'association à Ste SUZANNE-sur-Vire et apporter des amendements à ce texte, mais nous avons fait le choix d'un statu-quo temporaire avec l'Administration.

4- Équipe

Notre équipe a été consolidée. Mlle Fanny DARRIEU, jusque là en CDD, a été embauchée de façon permanente en tant que chargée de mission ; nous rappelons qu'elle est titulaire d'un Master II en droit de l'environnement. Son contrat a été augmenté de 28 à 35 heures hebdomadaires au 01 juillet

Ses missions relèvent :

- du quotidien de l'association (communications avec les tiers et les partenaires) ;
- du démarchage financier et de la recherche de fonds et de mécènes ;
- du développement de projets participant au rayonnement d'ANPER ;
- de la participation aux recours contentieux (centralisation des dossiers, rédaction de moyens), ce qui constitue à la base son cœur de métier ;
- d'animations locales.

ANPER se soumettant à ses obligations envers son employée, Fanny a suivi une formation au droit de l'eau animée par FNE du 8 au 10 octobre.

Le conseil d'administration remercie chaleureusement notre collaboratrice pour son engagement envers ANPER.

Par ailleurs Fanny a reçu le soutien de stagiaires tout au long de l'année.

Amélie Boumard, en Master II gestion des milieux aquatiques à l'université de Clermont-Ferrand, a ainsi développé le protocole OMIR (cf ci dessous) Elle fera de nouveau partie de notre équipe à partir de janvier 2022 pour développer un tout nouveau projet.

Juliette Tiellemans, en BTS Gestion et Protection de la Nature à Sées, a travaillé sur une aire terrestre éducative en collaboration à Sainte-Suzanne-sur-Vire. Nous continuerons ce travail en 2022 à travers la création d'une mare. De plus, Juliette a fait des relevés et des interventions scolaires sur OMIR.

Julia Rault, en BTS Gestion et Protection de la Nature à Sées, sur une parcelle à Saint-Lô présentant des caractéristiques de zones humides. Elle a, entre autres, réalisé des protocoles OMIR.

Eva BISSON a été recrutée en octobre pour deux ans dans le cadre d'un contrat de formation en alternance. Eva est en formation dans la communication/publicité et aura à sa charge de revoir la communication de l'association. Elle devra, au cours des deux ans qui vont s'écouler, donner plus de visibilité à ANPER en refondant le site, créant des flyers et brochures modernes, etc...

5- Communication site et FB , parution nouvelles de l'eau

Nous nous sommes attachés à donner régulièrement des nouvelles d'ANPER. Les administrateurs et Fanny ont ainsi pu proposer une newsletter mensuelle intitulée désormais « les nouvelles de l'eau ».

Le site internet et la page Facebook sont très régulièrement mis à jour afin de rendre publique l'action d'ANPER.

Enfin, Eva a créé, en fin d'année, un compte instagram pour l'association. Nous avons pu remarquer que notre activité sur les réseaux sociaux était de plus en plus suivie ce qui est très important de nos jours.

6- Protocole OMIR

Amélie, étudiante en Master à Clermont Ferrand, a développé au cours du premier semestre cet outil de sciences participatives à destination du grand public afin de le sensibiliser à la biodiversité des cours d'eau.

OMIR (Observation des Macro-Invertébrés de Rivière) se veut être un IGBN simplifié, accessible à tout le monde et permettant au grand public de se faire une idée de l'état biologique du cours d'eau inventorié.

Des kits d'échantillonnage sont disponibles auprès de Fanny. Chacun peut donc établir un diagnostic simple du cours d'eau près de chez lui et renseigner ensuite la carte interactive.



L'Association Caennaise des Étudiants Naturalistes en train de découvrir le protocole OMIR
Crédit photo : ANPER-TOS

7- Bacs à rives

Les « récolteurs » appelés désormais « bacs à rives » ont essaimé un peu partout en Normandie.

Leur développement est également en cours en Poitou-Charente et d'autres initiatives locales sont en discussion notamment en Bretagne via notre partenaire Seacleaners (cf ci-dessous). Nous invitons nos adhérents à se mobiliser pour ces dispositifs simples qui donnent de la visibilité à ANPER.

Il s'agit également d'un outil de sciences participatives qui permet d'évaluer la pollution des cours d'eau par les macro-déchets.

A ce titre, ANPER a rejoint en 2020 le programme INTERREG, un programme international entre la France et l'Angleterre visant à réduire la pollution plastique en mer et dans les terres. L'un des sites témoins de ce programme est la Baie des Veys qui se trouve à proximité de Ste SUZANNE.



Deux BAR installés dans la Manche. Crédit photo : ANPER-TOS



Exemples de déchets déposés dans nos BAR. Crédit photo : ANPER-TOS

8- Partenariats avec d'autres ONG

ANPER a pu nouer des relations plus solides avec d'autres associations, soit dans le cadre de partenariats et d'échanges soit dans la mise en œuvre de contentieux collectifs.

Dans le cadre d'actions vers le public, des liens se sont tissés ou renforcés avec :

- « Sea Cleaners », ONG animée par le navigateur Laurent Bourgnon, et axée vers la lutte contre la pollution par les plastiques. Certaines antennes locales de Seacleaners vont notamment mettre en place des bacs à rives ;
- « l'éboueur vert », association de ramassage volontaire des déchets dispersés dans le milieu naturel. Cette association s'occupera des relevés mensuels des bacs à rives installés dans le Calvados (14) et des interventions scolaires concordantes ;
- « ekosea » plateforme en ligne d'inventaire des déchets et pollutions dans le Pays Basque.
- « Bassines non-merci », association charentaise en lutte contre les projets d'irrigation à outrance et d'accaparement de la ressource en eau par une poignée de producteurs agricoles industriels.



Rencontre entre les bénévoles d'ANPER-TOS et Yvan Bourgnon lors d'un ramassage de déchets à Rouen.
Crédit photo : ANPER-TOS

Dans le cadre de contentieux nos liens se sont renforcés avec :

- France Nature Environnement et ses antennes locales, notamment en régions AURA, Centre Val de Loire, Midi-Pyrénées, essentiellement sur des problématiques de continuité écologique ;
- Club Mouche Saumon Allier, pour les problématiques de pollution en Auvergne ;
- Défense de Milieux Aquatiques, dans le cadre de la protection des saumons de l'Adour ;
- Notre Affaire à tous et Pollinis, dans le cadre de « Justice pour le vivant », action visant à faire condamner l'État pour sa complaisance envers l'usage des pesticides et son inaction pour le réduire ;
- SOS-Loue et rivières franc-comtoises ; collectif dont ANPER est membre et dont nous portons le recours ZVN ;
- Eaux et Rivières de Bretagne et les FDPPMA bretonnes, dans le cadre du « collectif Blavet »

9- Permanences juridiques parquet Coutances

A l'initiative du procureur de la Manche, une permanence associative concernant les problèmes de droit de l'environnement a été ouverte à la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Lô . Fanny a indiqué être disponible pour s'y rendre de temps en temps si cela venait à être nécessaire afin de conseiller le public tout en représentant notre association.

De plus, dans ce cadre, la Maison de la Justice et du Droit renvoie vers nous les personnes rencontrant des difficultés juridiques en lien avec l'eau.

10- Animations

Des interventions scolaires ont été données par John et Fanny en Normandie dans le cadre du projet des bacs à rives et d'OMIR. L'association souhaite développer ce volet en 2022.



Intervention scolaire dans un collège à Saint-Lô
Crédit photo : ANPER-TOS

Septembre :

- journée européennes du patrimoine au château de Carneville

Octobre :

- départ Transat Jacques Vabre au Havre, avec Seacleaners et l'Eboueur vert

11- Presse

Les actions locales ont été relayées dans la presse, qu'il s'agisse des initiatives normandes comme du déplacement de J.Philippot en Franche-Comté.

Par ailleurs, nous avons interpellé les journalistes et produit des communiqués de presse (parfois en commun) :

- centrale hydro-électrique de Vichy ;
- centrale hydro-électrique de Descartes ;
- reportage de France 5 sur le saumon.

Et avons été interpellé par des journalistes, notamment le créateur de la chaîne Youtube « Emergences podcast » qui a interrogé Raphael Amat sur le combat qu'il menait auprès d'ANPER.

BB/ Finances

De nombreuses fondations et fondations d'entreprises ont décidé de soutenir notre association dans le cadre du projet des bacs à rives et d'OMIR. Parmi elles nous trouvons Vitamont, GECINA, la fondation Nature et Découvertes, la fondation Léa Nature, la fondation de la Mer, la fondation Humus ...

Certains de ces mécènes nous ont rejoint à travers 1% pour la planète que l'association a rejoint l'année dernière. Rappel : 1 % pour la planète est un organisme qui facilite les relations entre mécènes et associations en recherche de financement.

Par ailleurs quelques généreux contributeurs privés ont redonné des couleurs à nos finances.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué à assurer la sécurité financière d'ANPER-TOS.

CC/ Actions juridiques

1- En cours

Fin décembre 2021, 40 affaires sont en cours.

L'instruction se poursuit notamment pour :

- le contentieux administratif barrage de Poutès ;
- le contentieux administratif barrage de Descartes.

2- Lancées

Nous avons cette année lancé les affaires suivantes :

- Pollution de la Senouire (43) : en mars 2021 la rivière a été intégralement détruite sur 18 km ; c'est un affluent rive droite du haut Allier, réservoir biologique, au potentiel de production en tacons important ;
- Pollution de la Penzé (29) : déversement de lisier quelques kilomètres en amont de l'estuaire au printemps ; les reportages locaux montrent une importante mortalité piscicole, dont des saumons de printemps tout frais.
- Pollution de la Laize (14) : affluent rive droite de la partie aval de l'Orne, frayère à migrateurs, détruite sur plusieurs kilomètres par déversement de lisier en mars
- Pollution de la Mesnières (49) un petit ruisseau normand, ravagé par un déversement de lisier en mars.

- Recours micro centrale de Descartes (37/86) il s'agit d'un recours collectif en collaboration avec la SEPANT et FNE face à ce projet qui ne peut nous satisfaire. Ce barrage est le premier obstacle en venant de la mer sur le bassin Creuse/Gartempe ; sa mise en transparence est nécessaire, d'autant que la doctrine Eviter-Réduire-Compenser n'a pas été appliquée par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

- Recours micro centrale de Vichy (03) : recours collectif (incluant FNE, ERN, APS, associations de pêche amateurs et professionnels du bassin) contre cet équipement en turbines d'un barrage existant et bloquant/retardant les migrateurs de l'axe Allier ; l'objectif est la ré-écriture de l'arrêté préfectoral pour obtenir la mise en transparence aux périodes de migration et une optimisation réelle des équipements de franchissement.

3- En projet

Les recours suivant sont d'ores et déjà rédigés et prêts à être déposés.

- Recours Zones Vulnérables Nitrates Franche Comté : sous l'impulsion d'un adhérent et de SOS LRC, nous allons lancer un recours contre le préfet coordinateur de bassin Rhône-Méditerranée pour insuffisances dans l'élaboration du plan de lutte contre la pollution par les nitrates en Franche Comté.

- Recours pêche au saumon (et autres migrateurs) dans l'Adour : en partenariat avec Défense des Milieux Aquatiques qui coordonne localement ; il s'agit de mettre un terme aux pratiques illégales depuis toujours et au déni de l'administration, sur la base de l'obligation de déterminer des TAC (R436.45-2).

- Justice pour le Vivant : action collective ayant pour but de faire condamner l'État de l'obliger à revoir son positionnement quant aux mises sur le marché de pesticides, à faire reconnaître sa responsabilité dans des processus récurrents de mise en circulation de molécules toxiques pour l'ensemble des organismes et des milieux, y compris aquatiques.



DD/ Consultations et enquêtes publiques

La portée nationale revendiquée de notre association nous oblige à commenter les projets politiques et réglementaires soumis à consultation qui sont portés à notre connaissance . Évidemment, il ne s'agit que de consultations et notre avis peut ne pas être pris en compte... mais il faut bien l'exprimer. Pour cette année 2021, ANPER a pu s'exprimer sur les textes et projets suivants :

- Consultation loi « ASAP » : cette loi a été largement décriée par le monde associatif dont elle réduit le champ d'action : disparition à terme des enquêtes publiques, rôle réduit du CODERST, réduction des délais de consultations pour l'élaboration des projets... Tout a été fait pour limiter les contestations et affaiblir la défense de l'environnement.

- Consultation SDAGE Loire-Bretagne : nous avons pointé les insuffisances notoires du document, notamment le recours trop souvent au conditionnel et les manques de détermination et d'ambition généralisés, une nouvelle procrastination pour atteindre réellement les objectifs de bon état biologique et chimique des masses d'eau et de retour à leurs fonctionnalités.
- Consultation SDAGE Seine-Normandie : de la même manière que pour le SdaGE Loire-Bretagne, nous avons pointé du doigt l'insuffisance de certaines formulations qui se contentaient de suggérer alors que l'heure n'est plus à la suggestion. Nous avons également rappelé l'importance de la séquence ERC et de l'ordre qu'elle impose (éviter puis réduire et enfin, compensation). Enfin, nous avons insisté sur notre désaccord (et le désaccord presque global) à propos des bassines.
- Consultation PLAGEPOMI Adour : nous avons exprimé un rejet des dispositions relatives à la pêche des migrateurs sur ce bassin, le PLAGEPOMI étant illégal sur le fond.
- Consultation décret gestion quantitative de l'eau et gestion de crise sécheresse : un décret pris à la va-vite qui ne protège que l'irrigation intensive par un modèle agricole dépassé...
- Enquête publique micro-centrale de Vichy : nous avons fait part de notre opposition au projet en l'état en demandant des garanties pour que les conditions de migration soient optimisées dans les deux sens, que le saumon de l'Allier soit priorisé plutôt que la production d'électricité. Sans prise en compte, cela a mené au contentieux décrit ci-dessus en collaboration avec 9 autres ONG.
- Enquête publique micro-centrale d'Ebreuil : la Sioule est déjà très (trop) équipée et nous nous sommes opposés à ce projet qui montrait des lacunes et contradictions. Nous avons conseillé le collectif des riverains sur cette problématique. Le projet a finalement été rejeté.
- Enquête publique papeterie de St Gaudens (31) : nos préoccupations ont porté sur les températures de rejet, inadmissibles dans un milieu de première catégorie.
- Consultation publique projet d'arrêté relatif à l'encadrement de la pêche à l'anguille de moins de 12cm par les pêcheurs professionnels en eau douce pour la campagne 2021-2022 : comme l'année dernière nous avons exprimé la nécessité qu'aucune pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) à quelque stade de développement que ce soit n'ait lieu, ni en 2021-2022, ni dans les années qui viennent. Nous avons également rappelé que les pêches de repeuplement ne sont pas efficaces.
- Concertation préalable sur le 7ème Programme d'Actions Régional Nitrates en Bretagne : nous avons rapidement donné notre avis sur la question en rappelant qu'un retour à une agriculture raisonnable, à taille humaine ainsi que l'utilisation du bocage comme « barrière » naturel à la propagation du nitrate dans l'eau étaient nécessaires.
- Consultation sur l'arrêté d'encadrement de la pêche des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2023 : ANPER-TOS a rappelé son opposition à la pêche à l'anguille et ce pour tout stade de son développement.

A chaque fois, ANPER a tenu à souligner l'insuffisance des choix environnementaux. C'est un travail ardu, chronophage et ingrat : autant il est nécessaire de mettre sur la table nos inquiétudes environnementales, autant les décideurs laissent ces considérations la plupart du temps au second plan, bien souvent au mépris du droit et de la science.

Nous insistons auprès des adhérents pour participer aux consultations locales autour d'eux afin de mieux défendre les milieux naturels.

EE/ Perspectives pour 2022

L'année qui s'annonce devra être articulée autour :

- d'un renforcement des ressources ;
- d'un élargissement de l'équipe ;
- du développement de nos actions vers le grand public ;
- du renforcement du contentieux.

Nous souhaitons développer certaines actions en contentieux ou non et qui viseront entre autres la politique de gestion quantitative, un renforcement de la protection des poissons migrateurs. Les liens que nous avons tissés ces deux dernières années devraient nous y aider.

De plus, le mandat d'une large majorité des administrateurs arrive à échéance et il nous faut songer à apporter du sang neuf à l'association pour assurer sa pérennité. Nous comptons donc sur nos adhérents pour lancer cette dynamique de renouvellement.



La Sienne, Manche (50)
Crédit photo : ANPER-TOS